

Questions orales

M. l'Orateur: Selon le Règlement, cette motion ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'INTERDICTION D'UNE APPROBATION GOUVERNEMENTALE DE LA CONSTRUCTION D'UN SIÈGE SOCIAL À TORONTO SANS APPEL D'OFFRES PRÉALABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Comme le gouvernement fédéral semble sur le point d'approuver les plans préparés par un certain Robert Campeau en vue de la construction sur les quais du port de Toronto d'un nouveau siège social de Radio-Canada, et comme le gouvernement en a même informé la population lors d'une conférence de presse jeudi dernier où il a même dévoilé une maquette de ce projet qui devrait coûter 150 millions de dollars, sans avoir pourtant au préalable publié d'appel d'offres, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre interdise au gouvernement d'approuver le projet de construction d'un nouveau siège social de Radio-Canada à Toronto sans avoir soumis ledit projet à la méthode des appels d'offres.

M. l'Orateur: Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES CENTRALES NUCLÉAIRES—L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS CANADO-AMÉRICAINES ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On vient d'annoncer qu'après une longue étude, la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis en est venue à la conclusion que la menace d'activités terroristes ou de sabotage qui pèse sur les soixante-quatorze centrales nucléaires civiles des États-Unis justifiait un resserrement sensible des mesures de sécurité. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada a participé de façon quelconque à cette étude effectuée aux États-Unis ou s'il fait par ailleurs un examen sérieux pour se rendre compte si nos propres centrales nucléaires sont suffisamment protégées?

[M. McGrath.]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de vérifier si des consultations ont eu lieu entre les responsables américains et canadiens à ce sujet. Je sais que de temps à autre des discussions ont eu lieu entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique et les hauts fonctionnaires de l'Hydro-Ontario et d'autres services publics au Canada.

M. Clark: Compte tenu des très vives inquiétudes qui se sont manifestées tout récemment aux États-Unis et au Canada à l'égard des dangers particuliers à notre société nucléaire moderne, le ministre s'engagerait-il dès maintenant à faire faire une enquête publique, par un comité permanent de la Chambre ou autrement, sur l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada et à mettre le public au courant des avantages et des dangers de l'énergie nucléaire?

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, si le député peut me prouver qu'une enquête semblable, menée par un comité parlementaire, ne reprendrait pas le travail que fait actuellement la commission royale ontarienne que dirige M. Porter, et qu'elle ajouterait aux renseignements qu'il cherche à obtenir, je serais disposé à y songer.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au ministre que le mandat de la commission Porter vise uniquement les installations situées dans la province de l'Ontario. Je lui signale en outre que s'il y a quelque chose à prouver, ce n'est pas à moi de le faire. C'est le congrès national du parti libéral, lequel devrait normalement jouir d'une certaine influence auprès du gouvernement, qui en 1975 a tenu à faire valoir la nécessité de ce genre d'enquête. Le conseil consultatif du parti à émis un rapport portant la signature d'un collègue du ministre—et un conseil consultatif du parti libéral, ça doit être quelque chose à voir—indiquant que c'était une question parmi d'autres qui était restée en plan. Si le ministre refuse de prêter attention aux propos de l'opposition, pourrait-il nous dire pourquoi il ne tiendrait pas compte d'une résolution que son propre parti a adoptée sur l'ouverture d'une enquête publique?

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: L'intervention du député d'en face me rappelle qu'il a de temps à autre une politique à la Rip Van Winkle. S'il avait eu les yeux ouverts l'année dernière, il se serait peut-être rendu compte de ce qui se passait.

Une voix: Que se passait-il?

M. Gillespie: Si le chef de l'opposition s'intéressait vraiment à cette question, il se serait donné la peine de s'enquérir comment le commissaire a interprété le mandat de sa commission royale d'enquête. Il aurait été à même de constater que le commissaire s'occupe actuellement d'organiser une discussion publique sur les questions importantes dont est saisie la commission en ce qui concerne l'énergie nucléaire. Mais j'ai l'impression que le député s'en tient à la lettre du mandat en soutenant que la commission royale n'a pas du tout compétence en cette matière. Là encore, il est dépassé par les événements.